



Réf. : [redacted]

Lausanne, le 13 décembre 2011

Effectif des classes de première année



Nous avons bien reçu votre courrier du 4 septembre 2011 qui a retenu toute notre attention.

Votre préoccupation relative à la qualité de l'encadrement des classes [redacted] de première année dans les gymnases vaudois est légitime et partagée tant par le Département que par la Conférence des directrices et directeurs des gymnases vaudois. Raison pour laquelle nous avons pris du temps pour mener une analyse approfondie, de concert avec la CDGV, visant à documenter de manière précise la situation que vous évoquez.

Par rapport aux effectifs que vous signalez pour cette rentrée 2011, je suis en mesure de confirmer qu'au premier septembre 2011, 30 classes [redacted] (sur un total de 117) dépassaient les 24 élèves. Ce n'est certes pas satisfaisant, mais un regard rétrospectif nous enseigne que c'est un chiffre identique à la rentrée 2010 qui marquait alors une nette amélioration par rapport aux années précédentes : en 2000 par exemple, il y avait encore 60 classes [redacted] dépassant l'effectif de 24.

Je tiens à souligner que cette situation découle d'un travail d'enclassement qui est extrêmement difficile parce qu'il doit prendre en compte des exigences pour partie contradictoires : limiter les effectifs des classes pour permettre un encadrement individuel de qualité d'un côté et, de l'autre, optimiser la répartition des élèves garantissant un enclassement à proximité du lieu de résidence.

C'est d'ailleurs cette difficulté qui a conduit à préciser, dans l'article 23 RGY que vous évoquez à juste titre, que "les effectifs d'une classe ou d'un cours ne dépassent pas, *en principe*, 24 élèves". Sachant par expérience qu'il y a une diminution systématique, variable mais réelle, des effectifs dans le courant de l'année, la CDGV, en accord avec le Département, opte pour une solution qui vise à privilégier un enclassement initial à 25 plutôt que de s'en tenir strictement à 24 et devoir envoyer chaque 25^{ème} élève dans un autre établissement au risque de péjorer sa qualité de vie si une telle décision devait par trop l'éloigner de son domicile.

En espérant avoir ainsi répondu à vos légitimes interrogations et en vous remerciant pour l'engagement de grande qualité dont vous faites preuve dans la mission qui vous est confiée, je vous prie de recevoir [redacted] l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général

Séverin Bez

Copie

- Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
- M. Daniel Noverraz, chef de la Division de l'enseignement gymnasial et professionnel